



CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 12 avril 2022 à 19 h 00

Compte rendu

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. TRICOIRE Pascal, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusées ayant donné procuration : Mme DEVYS Marie-Noëlle à M. BOUTIN Jean-Luc, M. LACROIX Frédéric à Mme HARMAND Emmanuelle.

Excusée : Mme COUILLAUD Véronique.

Absente: Mme VANDESTICK Laurence.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle – M. TRIOILLIER Xavier.

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1/ Adoption du compte rendu de séance du 29 mars 2022

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, moins une abstention, le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars.

2 / Convention avec La Palène

Madame le maire présente une convention, d'une durée de trois années, définissant les engagements réciproques de chacune des parties : Mairie et La Palène. Cette convention a pour but de soutenir la mission d'intérêt général développée par l'association. Le montant de la subvention pour 2022 est prévu à hauteur de 120 000 €. Le conseil municipal adopte ladite convention.

3 / Avenant à la convention du Sivos de Saint-Exupéry

Madame le maire présente un avenant à la convention de mise à disposition des locaux (bibliothèque) au Sivos de l'école de Saint-Exupéry de Gourville. En effet, une pompe à chaleur ayant été installée pour le logement communal et la bibliothèque en partie utilisée par le Sivos, il convient de revoir la répartition des charges d'électricité. Ces dernières seront réparties 50/50 entre la commune et le syndicat. Le conseil municipal valide la convention.

4 / Rétrocession des biens de l'association foncière de Gourville

Madame le maire rappelle que suite à la réunion organisée par la Sous-Préfecture le 29 mars, il a été décidé, d'un commun accord avec les services de la DDT, de la Trésorerie et de l'ensemble des maires concernés (Rouillac, Genac-Bignac, Val-d'Auge et Saint-Cybardeaux), de faire une rétrocession des chemins de l'association foncière de Gourville qui n'ont pas été affectés lors de la dissolution de ladite association en 2003. Madame le maire de Rouillac précise qu'elle va être nommée « liquidateur » par arrêté préfectoral et qu'elle sera ainsi en mesure d'attribuer, par acte en la forme administrative, l'ensemble des biens revenant à chaque commune. Pour Rouillac, elle doit être autorisée à accepter la *parcelle cadastrée ZA 15 d'une contenance de 35 ares 90 pour le compte de Rouillac*. Le conseil municipal l'autorise à accepter cette parcelle.

5 / Adoption des comptes de gestion du trésorier

Les écritures 2021 du trésorier, après vérification, sont en accord avec celles de la commune. Le conseil municipal adopte les comptes de gestion du trésorier.

6/ Présentation et vote des comptes administratifs 2021

CA du BUDGET Transport Scolaire de Gourville					
	Recettes	Dépenses	résultat 2021	Report N-1	résultat Cumulé
fonctionnement	0	8 086.81	- 8 086.81	8 086.81	0
investissement	1 959.44	0	1 959.44	9 771.30	11 730.74
Affectation en investissement sur le BP 2022 de la commune : 11 730.74 €					

CA du BUDGET Transport Scolaire de Rouillac					
	Recettes	Dépenses	résultat 2021	Report N-1	résultat Cumulé
fonctionnement	11 160.43	12 255.92	- 1095.49	3 379.40	2 283.91
investissement	8 538.00	8 538.00	0	0	0
RÉSULTAT NET à affecter en fonctionnement AU BP 2022					2 283.91

CA du BUDGET Principal					
	Recettes	Dépenses	résultat 2021	Report N-1	résultat Cumulé
fonctionnement	493.23	925.85	543 567.38	1 447 510.74	1 991 078.12
investissement	625 555.97	57 495.01	- 131 939.04	- 304 488.63	- 436 427.67
RÉSULTAT CUMULÉ					1 554 650.45
Restes à Réaliser Dépenses					178 166.59
Restes à Réaliser Recettes					0
RESULTAT NET à affecter en fonctionnement au BP 2022					1 376 483.86

La doyenne de l'assemblée met au vote ces 3 comptes administratifs qui sont adoptés à la majorité, madame le Maire ayant quitté la salle lors du vote.

7 / Affectation des résultats

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité l'affectation des reports présentés précédemment pour les budgets 2022.

8/ Vote des taux d'imposition

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation mais bénéficient d'une compensation (taxe foncière sur le bâti perçue par le département et coefficient correcteur).

RAPPEL 2021			
ROUILLAC	Bases	Taux 2021	Produit 2021
Taxe foncière (bâti)	3 878 804	45.62 *	1 777 095
Taxe foncière (non bâti)	292 374	52.28	152 853
Part Taxe d'Habitation			29 820
Contribution coefficient correcteur			- 800 419
TOTAL ATTENDU 1 (compte 73111)			1 159 349
Allocations compensatrices (Compte 74834)	Taxes Foncières sur le Bâti		591 700
	Taxes Foncières sur le Non Bâti		
TOTAL IMPOTS			1 751 049

PROPOSITION 2022			
ROUILLAC	Bases prévisionnelles	Taux 2022	Produit attendu 2022
Taxe foncière (bâti)	4 128 000	45.62 *	1 883 194
Taxe foncière (non bâti)	301 800	52.28	157 781
Part Taxe d'Habitation			30 537
Contribution coefficient correcteur			- 862 709
TOTAL ATTENDU 1 (compte 73111)			1 208 803
Allocations compensatrices (Compte 74834)	Taxes Foncières sur le Bâti		642 924
	Taxes Foncières sur le Non Bâti		19 483
TOTAL IMPOTS			1 871 210

- **45.62 = (22.89 taux départemental + 22.73 taux communal)**

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le taux de la taxe foncière sur le bâti et le taux de la taxe foncière sur le non bâti.

9 / Présentation et vote des budgets 2022

- Budget transport scolaire de Rouillac

Le budget transport scolaire de Rouillac est présenté en équilibre à hauteur de **36 908 €** en fonctionnement et **8 538.00 €** en investissement. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, ce budget.

- Budget principal de la commune

Le budget de la commune nouvelle est présenté en équilibre à hauteur de **4 716 178.86 €** en fonctionnement et **2 362 455.54 €** en investissement. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, ce budget présenté par madame le maire.

10 / Demande de subvention auprès du département dans le cadre du Soutien à l'Investissement Local

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes de Gourville, la commune peut prétendre à une aide à hauteur de 20% d'une dépense plafonnée à 70 000 € H.T. Ce pourcentage pourrait être doublé dans le cadre du plan de relance, soit 40 %. Le montant des travaux de rénovation de toiture et d'installation de chauffage s'élevant à 67 884.24 € HT, le conseil municipal autorise madame le maire à solliciter le département, selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Désamiantage Centre Ouest	17 380.00	DETR (Etat) 20 %	13 756
Binaud Thermique	20 580.74	SIL (Département) 40%	27 153
Beau Christian	29 923.50	Autofinancement	26 875.24
TOTAL	67 884.24	TOTAL	67 884.24

11 / Demande de subvention auprès de la région dans le cadre de l'appel à projet « Innovation foncière »

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet 2022 « Innovation foncière », la commune pourrait solliciter une subvention qui pourrait atteindre 50% du coût de l'investissement (plafonné à 90 000 € HT). En effet, le projet de rénovation de l'école semblerait entrer dans ce cadre. Le conseil municipal autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

12 / Questions et informations diverses

- Point RH : Désignation d'un élu « référent santé, sécurité au travail ». Jean-Pierre Tourancheau est nommé.
- Point sur l'organisation de la journée du 8 mai
- Présentation décisions du Maire
- Proposition de limitation de vitesse sur la RD 939 (du rond-point de la piscine au carrefour de la route d'Anville).
- Point sur une réclamation d'une habitante de Sonneville au sujet des eaux pluviales.
- Notification de l'attribution de la subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale (SIL) pour la toiture du centre culturel.
- Point sur l'anniversaire d'une centenaire. Point sur l'inauguration de la place Bernard Garnier à Gourville.

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire



Mme Dominique MANCIA